

Electricité

Installations électriques standards

Dans la région du Kansai (Ouest du Japon), les installations électriques sont à 100 volts, et ont une fréquence de 60 Hertz. Dans l'Est du Japon elles sont à 100 volts et la fréquence est de 50 Hz. Notez que quelques appareils électriques peuvent ne pas être utilisés à cause des différences de fréquence.

Si vous utilisez de nombreux appareils électriques en même temps, il se peut que vous utilisiez un ampérage supérieur à celui stipulé dans votre contrat (vous liant avec votre compagnie d'électricité), et par conséquent votre disjoncteur sautera. Si cela se produit, réduisez le nombre d'appareils électriques que vous utilisez et réenclanchez votre disjoncteur en positionnant vers le haut les boutons ayant sauté.

Si vous souhaitez modifier votre ampérage dans votre contrat, veuillez contacter votre compagnie d'électricité. La compagnie installera alors un nouveau disjoncteur dans votre logement. Votre facture d'électricité augmentera en conséquence.

Vous pouvez de même effectuer votre demande auprès d'une société de maintenance électrique.

La compagnie d'électricité *Kansai Denryoku*, bureau de Hanshin Tel 0800-777-8810

Comment régler une facture d'électricité?

Le montant indiqué sur la facture d'électricité doit être réglé auprès d'une banque, d'un bureau de poste ou d'un kombini (épicerie de quartier) avant la date limite indiquée sur la facture.

Le montant de votre facture peut être débité par prélèvement automatique à partir de votre compte bancaire ou postal, si vous en faites la requête au préalable.

Les paiements par carte de crédit sont également acceptés. (demande préalable requise).

Remarques:

** Pour plus de détails, demandez à une personne comprenant le japonais de vous assister auprès de l'établissement concerné.